

# FORMULAIRE D'AVIS D'ACCUEIL DES DETENTEURS D'UN PERMIS S

Ce formulaire permet aux locataires d'informer leurs bailleurs de l'accueil à titre gratuit des détenteurs d'un permis S.

## 1. Parties

Locataire : Prénom/nom : \_\_\_\_\_

Détenteur de permis S : Prénom/nom : \_\_\_\_\_

Bailleur du logement : Prénom/nom : \_\_\_\_\_

## 2. Logement et occupation

Adresse : \_\_\_\_\_

Appartement/maison de \_\_\_\_\_ pièce(s)

Nombre de pièces mis à disposition au détenteur du permis S : \_\_\_\_\_ pièce(s)  
(Ne pas compter l'accès à la salle de bains, cuisine, salon et autres espaces communs.)

Pour une occupation d'au maximum de \_\_\_\_\_ personnes (détenteurs de permis S)

## 3. Durée

Durée de l'accueil : du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

## 4. Indemnisation

Hébergement gratuit.  oui (veuillez cocher s.v.p.)

Le locataire est encouragé à héberger gratuitement le détenteur de permis S. Si un loyer et/ou une indemnisation pour le coût des charges est demandé(e), il convient d'utiliser un contrat de location ou de sous-location.

## 5. Signatures

Date : \_\_\_\_\_ Le locataire : \_\_\_\_\_

La signature du détenteur d'un permis S n'est pas obligatoire. Par une éventuelle signature, celui-ci déclare simplement avoir reçu une copie du présent formulaire et avoir été informé de son contenu.

*Підпис володільця статусом S не є обов'язковим. Поставивши свій підпис, володільць статусом S лише підтверджує отримання цього формуляра та ознайомлення з його змістом. (Ukrainien)*

*Подпись обладателя статусом S не является обязательной. Подписавшись, обладатель статусом S лишь подтверждает получение копии этого формуляра, а также ознакомление с его содержанием. (Russe)*

Date : \_\_\_\_\_ Le détenteur d'un permis S : \_\_\_\_\_

Le bailleur prend connaissance de ce qui précède.

Date : \_\_\_\_\_ Le bailleur : \_\_\_\_\_

### **Information légale**

L'attention du locataire est attirée sur le fait que tout.es réfugié.es au bénéfice d'un permis S est assuré.es pour la responsabilité civile s'il est présenté par une institution ou l'organisation chargée de l'hébergement.

Le locataire reste tenu de respecter ses obligations contractuelles et légales envers le bailleur. Il doit également veiller à ce que ces obligations légales soient respectées par les réfugiés détenteurs d'un permis S, car leur comportement peut être imputé au locataire. Le locataire peut notamment être rendu responsable pour les éventuels conflits de voisinage qui pourraient être causés par l'hébergement de réfugiés avec le statut S. Dans les cas extrêmes, cela pourrait entraîner la résiliation du contrat de bail.

### **Informations supplémentaires**

De plus amples informations sont disponible sur le site de Office fédéral du logement OFL :

[www.ofl.admin.ch](http://www.ofl.admin.ch) > Ukraine > Logements pour les réfugiés